

CA

Allergologie

[Responsable](#)

Pr Philippe BONNIAUD, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, UFR des Sciences de Santé, Pneumologie CHU Dijon

[Présentation](#)

Ce dispositif permet de former des médecins généralistes et spécialistes en allergologie et d'obtenir le diplôme d'État : Capacité d'Allergologie.

[Objectifs de la formation](#)

Cette formation permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de l'allergologie en incluant des enseignements en :

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

Immunologie générale

Allergologie (allergologie générale, allergologie dermatologique, allergologie respiratoire, allergie ORL, allergie ophtalmologique).

Organisation pédagogique

120 heures d'enseignement sur 2 années universitaires

Pratique pédagogique

Année 1 :

60 heures d'enseignement théorique

80 heures de stage

Année 2 :

60 heures d'enseignement théorique

80 heures de stage

L'enseignement est composé de 5 séminaires par an de 2 jours, organisés sur le plan régional : Reims, Nancy, Besançon, Dijon et Strasbourg.

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation.

Capacité d'accueil

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

3 personnes

Contenu

Enseignements théoriques :

Les enseignements ont lieu dans les facultés de l'inter-région Grand-Est : Besançon, Dijon, Nancy, Reims, Strasbourg.

Le contenu est conforme au référentiel national de la capacité.

Formation pratique :

Des stages validants dans des services cliniques du CHU de Dijon sont obligatoires.

Public et prérequis

Docteurs en médecine exerçant en Bourgogne-Franche-Comté

Sélection : étude des dossiers de candidatures (CV, scan de diplôme, lettre de recommandation de l'établissement pour les candidats en structure, justificatif d'exercice en Bourgogne-Franche-Comté pour les libéraux) par le comité pédagogique.

Validation de la formation

Année 1

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

L'examen comporte 4 questions (tirées au sort en fonction de l'enseignement délivré au cours de l'année scolaire) portant sur l'immuno-allergologie fondamentale, l'allergologie générale clinique, la dermato-allergologie, la pneumo-allergologie, l'ensemble étant noté sur 80.

L'obtention d'une note au moins égale à 40/80 est exigée pour le passage en 2^e année.

Année 2

L'examen national se déroule à Paris en juin. Il comporte 7 questions (tirées au sort, et dont 1 est une grande question notée sur 40) l'ensemble étant noté sur 160.

L'obtention d'une note au moins égale à 80/160 est requise pour pouvoir présenter le mémoire et l'oral en vue de l'obtention définitive du diplôme.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Intervenants

Pr P. BONNIAUD, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, UFR des Sciences de Santé, Pneumologie CHU Dijon

Dr E. COLLET, PH dermatologie, CHU Dijon

TARIF

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- **Droits pédagogiques** : 1^{ère} année : 300 € - 2^{ème} année : 300 €

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.